

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Service Eau et Nature
Unité Nature

Arrêté du **05 OCT. 2012**

**ARRETE PORTANT APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 N° FR7200696 DENOMME
« DOMAINE DEPARTEMENTAL D'HOSTENS »**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le Code de l'Environnement, et notamment l'article L.414-2 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 FR 7200696 « Domaine Départemental d'Hostens » (zone spéciale de conservation) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2009 portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 n° FR 7200696 « DOMAINE DEPARTEMENTAL D'HOSTENS » ;
- VU la convention de désignation de l'opérateur chargé de réaliser le document d'objectifs en date du 10 avril 2009 entre l'Etat et le Conseil Général de la Gironde (CG 33) ;

CONSIDÉRANT que le document d'objectifs répond aux obligations législatives et réglementaires en la matière ;

CONSIDÉRANT que le comité local de pilotage a, lors de sa réunion du 5 juillet 2011, validé le contenu du document d'objectifs, le programme d'actions et la maquette financière ainsi que la charte Natura 2000 du site ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Le périmètre (carte jointe en annexe 1) du document d'objectifs (DOCOB) du site n° FR7200696 «DOMAINE DEPARTEMENTAL D'HOSTENS» d'une surface de 413 ha s'étend sur la commune d'HOSTENS.

N° INSEE	Commune
33202	Hostens

ARTICLE 2 - Le DOCOB de la zone spéciale de conservation Natura 2000 n° **FR7200696** "**DOMAINE DEPARTEMENTAL D'HOSTENS**" est approuvé.

ARTICLE 3 - Le DOCOB, établi par le Conseil Général de la Gironde (CG33), en sa qualité de structure opératrice, est constitué des éléments suivants :

- Un document de référence comprenant l'inventaire et la description de l'existant, l'analyse écologique et la hiérarchisation des enjeux et les propositions d'actions chiffrées,
- Un document opérationnel comprenant la définition des modalités de gestion,
- Les fiches espèces et habitats,
- Un atlas cartographique.

ARTICLE 4 - Le DOCOB est consultable auprès de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (DREAL) notamment via son site internet, de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM), ainsi qu'au Service de l'Environnement du Conseil Général de la Gironde et en mairie d'Hostens.

ARTICLE 5 - Le volet opérationnel du DOCOB du site n° **FR7200696** "**DOMAINE DEPARTEMENTAL D'HOSTENS**", tel que présenté au comité de pilotage local du 5 juillet 2011 permet de conclure des contrats et des chartes Natura 2000, signés entre les ayants droit et l'Etat, sur les parcelles situées dans le périmètre du site précité, dans les conditions précisées ci-après.

ARTICLE 6 - Les bénéficiaires potentiels sont les personnes physiques ou morales, titulaires de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles incluses dans le site (cf. carte jointe en annexe 1) et concernées par des mesures du DOCOB. Il s'agira, selon le cas, du propriétaire ou de toute personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir sur les terrains concernés.

ARTICLE 7 - La charte Natura 2000 du site n° **FR7200696** "**DOMAINE DEPARTEMENTAL D'HOSTENS**" figure à l'annexe 2.

ARTICLE 8 - Cahiers des charges des mesures contractuelles (annexe 3).

Toute demande de contrat Natura 2000 devra être précédée et accompagnée d'un diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice :

- inventoriant les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur les parcelles concernées, ainsi que leur état de conservation ;
- confirmant l'opportunité des mesures demandées par le bénéficiaire potentiel en fonction des enjeux des parcelles ;
- précisant éventuellement les modalités spécifiques complémentaires de mise en œuvre des mesures sur les parcelles concernées.

Parmi les mesures préconisées par le DOCOB, les mesures opérationnelles et susceptibles de faire l'objet de contrats Natura 2000 sont les suivantes :

Le DOCOB définit les cahiers des charges des mesures contractuelles qui peuvent être mises en œuvre pour assurer la conservation ou la restauration des habitats et des espèces présents sur le site.

Pour chaque mesure, le cahier des charges mentionne :

- les objectifs de conservation et restauration pour le (ou les) habitat(s) ou espèce(s) concerné(s) ;
- le périmètre d'application ;
- les engagements à contracter : engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques, engagements rémunérés allant au-delà des bonnes pratiques ;
- le cas échéant, les rémunérations correspondantes, ainsi que la durée et les modalités de versement des aides ;
- les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place ;
- les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure.

ARTICLE 9 - Budget prévisionnel des mesures contractuelles (annexe 3).

Un tableau de répartition annuelle par financeur accompagne chaque fiche action.

ARTICLE 10 - Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 11 - M. le Secrétaire Général, M. le Sous-Préfet de Langon et M. le Président du Conseil Général de la Gironde sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une ampliation sera adressée à M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde et à M. le Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiement.

Fait à Bordeaux, le **05 OCT. 2012**

le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,


Philippe BRUGNOT

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<u>Conservation des habitats de zone humide</u>	Arrachage manuel des régénérations de pins
	Broyage avec export de la lande humide et de la roselière à Marisque
	Etudier la faisabilité du pâturage pour l'entretien des milieux ouverts
	Canalisation de la fréquentation et sensibilisation du grand public
	Abattage et tirage sélectif des Pins immergés
	Surveillance des foyers de développement des espèces invasives
	Limitation des foyers de développement des espèces invasives (Jussie, écrevisse)
	Mise en place d'un passage sécurisé pour les mustélidés amphibiens (Vison et Loutre d'Europe)
<u>Actions sur l'hydraulique</u>	Installer un ouvrage de petite hydraulique permettant une gestion fine des niveaux d'eau.
	Organiser une concertation entre les différents usagers pour aboutir à un règlement d'eau
	Mise en place de zones de quiétude pour l'avifaune hivernante et la reproduction du Brochet
<u>Actions sur les aspects halieutiques</u>	Réaliser une pêche électrique en amont pour évaluer la présence des poissons migrateurs
	Participer aux plans de gestions piscicoles locaux (PGPL)
<u>Actions sur la sylviculture</u>	Favoriser la régénération d'essence de feuillus indigènes
	Restreindre le développement du Robinier aux parcelles destinées à sa production
	Mise en place d'îlot de sénescence et marquage des arbres d'intérêt pour les rapaces
	Localiser les secteurs d'évolution libre des arbres immergés (hors zones d'accueil, lagunes, présence espèces) zone de repos pour la Cistude d'Europe et comme refuge pour le Vison d'Europe et les poissons
<u>Connaissances écologiques du site</u>	Inventaire des reptiles et amphibiens
	Inventaire ornithologique
	Inventaire des chiroptères
	Inventaire entomologique
	Evaluation des populations de brochet
	Réaliser un suivi de la qualité de l'eau
	Réaliser une cartographie des sites de ponte
	Créer un parcours d'indice kilométrique d'abondance (IKA)
	Restaurer les sentiers d'interprétation du Domaine en lien avec la démarche de préservation du patrimoine naturel
	Créer une signalétique adaptés au site Natura 2000 (sensibilisation, information sur les espèces et habitats...)

ANNEXES

- **Annexe 1** : périmètre du document d'objectifs du site n° **FR7200696** “**DOMAINE DEPARTEMENTAL D’HOSTENS**”
- **Annexe 2** : Charte Natura 2000 du site n° **FR7200696** “**DOMAINE DEPARTEMENTAL D’HOSTENS**”
- **Annexe 3** : Cahier des charges et budget prévisionnel des mesures contractuelles du site n° **FR7200696** “**DOMAINE DEPARTEMENTAL D’HOSTENS**”